



Accompagnement des ménages dans le cadre de rénovations énergétiques en maisons individuelles

Concertation filière

Juillet 2021



Agenda

01. Modalités de concertation

02. Contexte

03. Définition cible de l'accompagnement

04. Annexes

01. Modalités de concertation

Suite à l'analyse des propositions du rapport Sichel, il est proposé une concertation afin d'affiner les modalités de mise en œuvre de la mission d'accompagnement

Contexte

- La **mission Sichel a consulté la filière** et proposé dans son rapport la **construction de l'accompagnement des ménages cibles de demain**, au travers notamment de la création d'acteurs globaux, tiers de confiance qui accompagnent de bout en bout les rénovations performantes
- Sur la base de ces grandes orientations et pour **affiner les modalités de l'accompagnement**, une concertation élargie de la filière est organisée
- Cette concertation permettra la **préparation des textes d'application de la loi climat et résilience pour définir les modalités de l'accompagnement**

Objectifs de la concertation

- Evaluer comment les **propositions formulées permettent de répondre** à l'enjeu d'un accompagnement unifié
- **Identifier les éventuels compléments à apporter** aux propositions formulées
- **Cibler et comprendre les points de divergences** des acteurs consultés

Modalités et destinataires

- **Questionnaire en ligne** sur la base de questions semi-ouvertes : <http://enqueteur.anah.gouv.fr/index.php/299395?lang=fr>
- Concertation large de la filière
- Concertation du 1er au 25 juillet

Planning



02. Contexte

Contexte

De nombreuses études relatives à la transition énergétique positionnent l'accompagnement comme un des leviers pour atteindre les objectifs politiques ambitieux et faciliter le passage à l'acte des français



Accélérer les rénovations pour atteindre les objectifs politiques de **sortie de passoire thermique en 2028 et d'atteinte d'un niveau équivalent à BBC en moyenne sur l'ensemble du parc en 2050** en s'appuyant sur les compétences des différents niveaux de collectivités (régions, départements, EPCI, etc.)

→ Objectif minimal de 370 000 rénovations complètes par an sur la période 2022-2030, puis 700 000 rénovations complètes par an sur la période 2030-2050 (*y compris logements sociaux*)



Rendre obligatoire le recours à **l'audit énergétique lors des mutations et à l'accompagnement dans le cadre de la mobilisation des aides** pour assurer la qualité de la rénovation et le gain en performance



Proposition **mission Sichel** : créer des **acteurs globaux de l'accompagnement**, tiers de confiance, qui accompagnent de bout en bout les rénovations performantes, quel que soit le revenu des ménages

Légende :



Intégré dans la Loi



Préconisations des études

Le paysage des financements publics à l'accompagnement dans le cadre des aides aux travaux de rénovation énergétique

3 financements d'accompagnement existants et opérationnels



SARE



ELIGIBILITÉ

L'éligibilité à la subvention de l'accompagnement est basée sur des critères propres à chaque financement et principalement liés aux aides aux travaux



MISSIONS

Les missions d'accompagnement sont relativement similaires, avec quelques spécificités selon les ménages ciblés



PRESTATAIRES

Les critères d'éligibilité des prestataires sont hétérogènes, notamment en terme d'habilitation ou agrément



FINANCEMENT

Les modèles de financement (forfait ou %) et les montants de financements varient d'une aide à l'autre

Etat des lieux de l'existant pour construire un parcours d'accompagnement robuste (cf. annexes) 

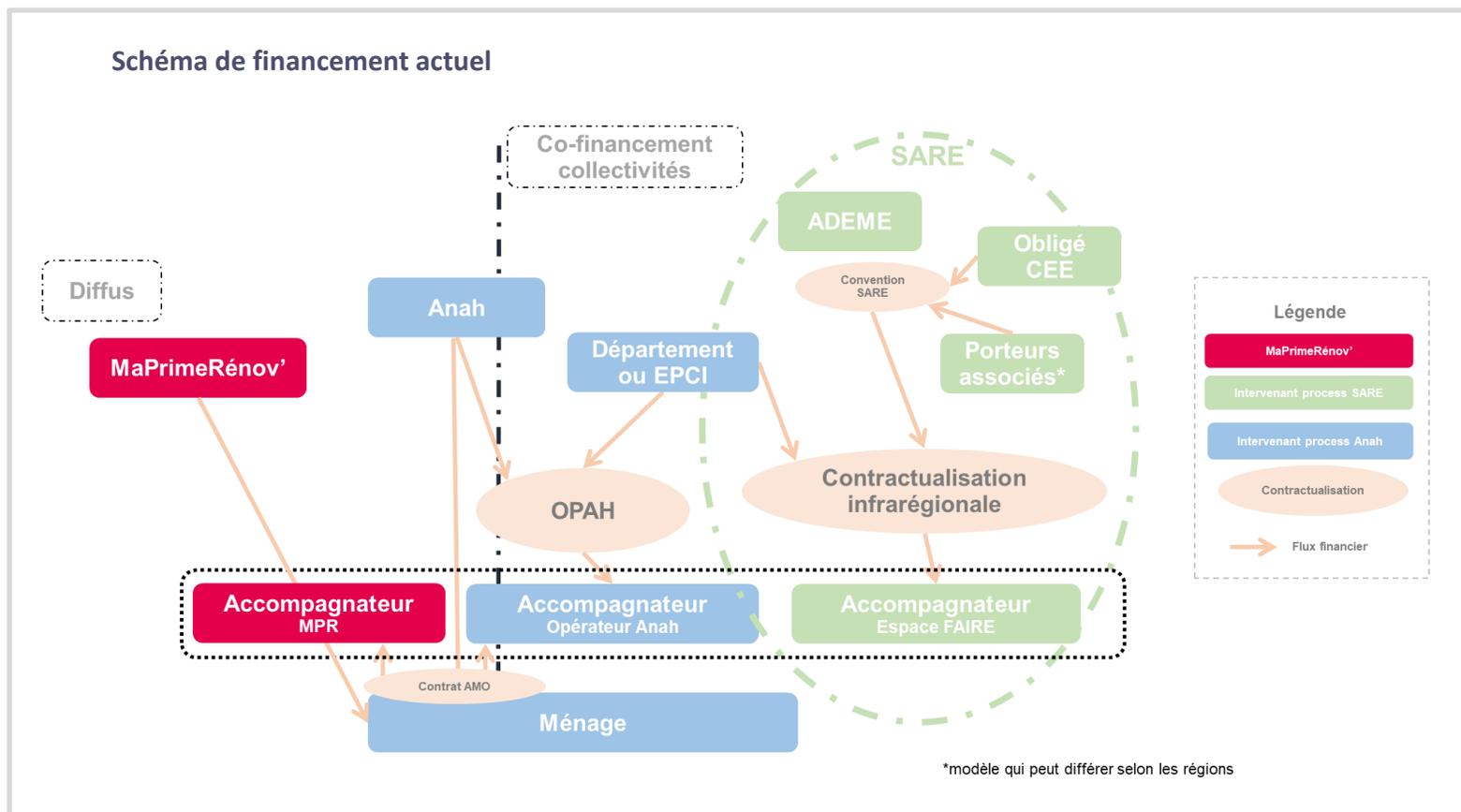
→ La concertation porte sur la rénovation énergétique en maisons individuelles (ou parties privatives de copropriétés). Les syndicats de copropriétaires bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement dans le cadre de MaPrimeRénov' Copropriétés

Les circuits de financement sont multiples



Des canaux de financement complémentaires intégrant à la fois les missions d'information, de conseil et d'accompagnement, dans des proportions différentes selon les dispositifs

- **Financement AMO Anah** sur toutes les aides d'amélioration de l'habitat (dont rénovation énergétique) destinés aux ménages modestes (583 € de subvention Anah).
Co-financement par les collectivités dans le cadre des **OPAH**
- **AMO MPR** : financement national d'un montant forfaitaire (150€)
- **Programme SARE** : financement via les CEE et les collectivités, pour tous les ménages (800 € A4 + 400 € A4bis financés à 50% par les CEE)



L'évolution de l'accompagnement doit s'articuler avec les aides et financements existants tout en intégrant les travaux en cours sur le parcours des usagers

1

Imbrication avec les aides aux travaux Habiter Mieux/MaPrimeRénov'/CEE

- Des financements à l'accompagnement très **imbriqués avec les financements aux travaux**
- Un accompagnement déjà obligatoire sur HM, et un élargissement de l'obligation prévu dans la loi Climat et Résilience
- Une proposition d'accompagnement obligatoirement proposée dans le cadre des CEE « Coup de Pouce »

2

Des financements accompagnement déjà existants

- Une dynamique et des modalités de **financement existants, facteurs de stabilités** et permettant une mise en œuvre et une massification accélérée
 - **Habiter Mieux** : Financement Anah avec co-financement par les collectivités dans le cadre des OPAH => 800 programmes en cours avec les collectivités
 - **MPR** : financement d'un montant forfaitaire AMO non conditionnée aux travaux
 - **Programme SARE** (fin en 2024) : financement via les CEE et les collectivités (17 conventions en cours avec les collectivités pour une durée d'engagement de 3 ans)
 - **CEE Coup de pouce** : financement intégré dans la prime travaux

3

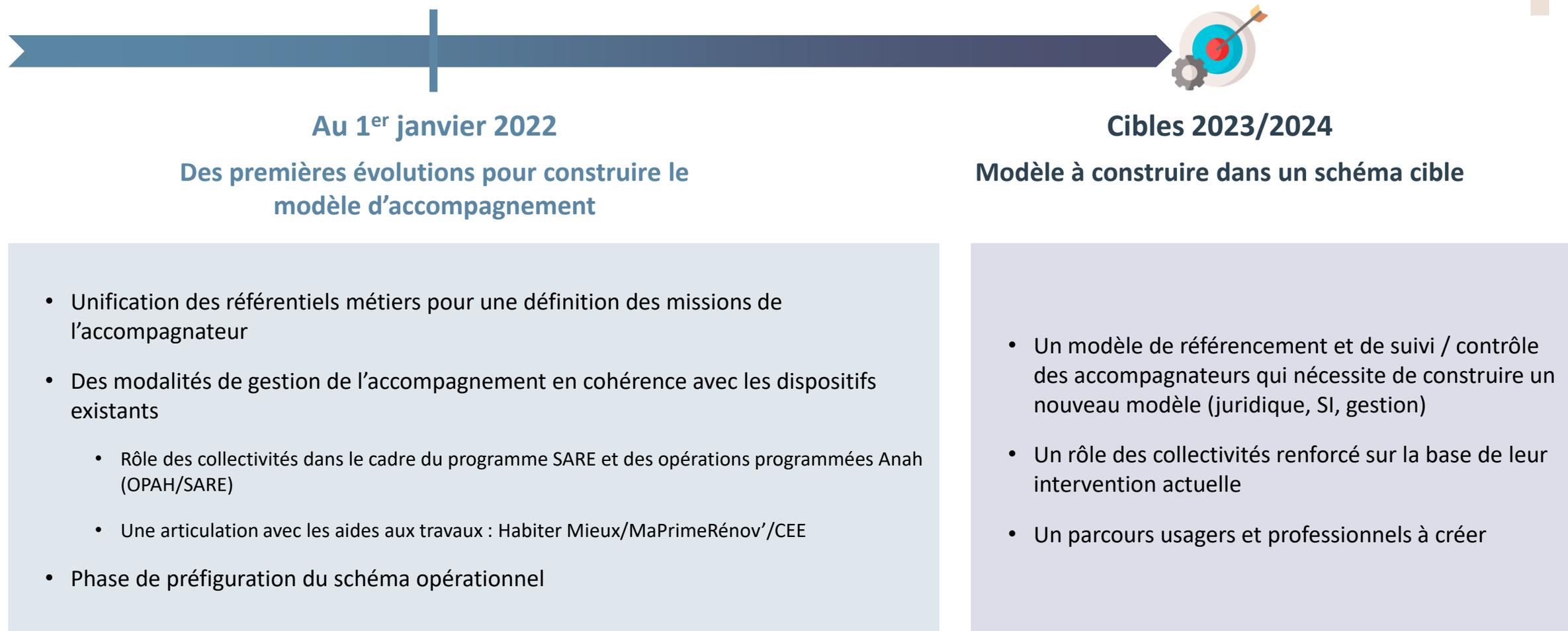
Structuration du parcours ménage et accompagnateur

- Des enjeux forts d'**articulation avec l'amélioration du parcours usager** pour orienter le ménage vers les différents acteurs de l'accompagnement
- Des travaux restent à mener sur le référencement des accompagnateurs et l'orientation des ménages, en s'appuyant sur les travaux existants en cours, notamment au sein du programme SARE
- Une articulation à prévoir sur **tous les segments d'intervention** de la rénovation de l'habitat (énergétique et amélioration plus globale du logement)

Le schéma opérationnel devra reposer sur...

- Un référentiel **UNIQUE** de missions d'accompagnement autour de prestations socles et complémentaires
- Une **GESTION CENTRALISÉE** des professionnels autorisés dans le cadre d'une structuration du parcours des ménages et des accompagnateurs
- Une distribution des financements de l'accompagnement **SIMPLE** et **COHÉRENTE** qui **S'ARTICULE** avec les circuits de financement des travaux
- Un accompagnement qui s'appuie sur les **DYNAMIQUES EXISTANTES**
- Un schéma à intégrer dans la vision globale d'un **SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT** sur l'ensemble des thématiques d'amélioration des logements

La vision de l'accompagnement sera à construire sur la base de l'existant



→ Concertation pour définir le schéma opérationnel et préparer les premières étapes de 2022

03. Définition cible de l'accompagnement

Missions d'accompagnement

Constat

- Des **attendus proches dans les missions** d'accompagnement des dispositifs Habiter Mieux, MaPrimeRénov', SARE et CEE coup de pouce

Grands principes directeurs

- **Un accompagnement rendu progressivement obligatoire**: débat en cours dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience pour bénéficier des aides de l'Etat (MPR, HMS)
- **Accompagnement** qui repose sur « des missions socles » obligatoires et des « missions complémentaires » optionnelles
- Une **harmonisation des attendus** à proposer (« gestes métiers ») pour définir l'accompagnement
- **Pluridisciplinarité des compétences** mobilisées : technique, administratif, financier et social

→ Un **chaînage à organiser** entre :

- les missions **d'information/conseil**, de **conseil technique, financier et prescription** travaux
- les missions **d'accompagnement** une fois la décision de travaux
- les missions de **maîtrise d'oeuvre**

Un référentiel de gestes métiers unifié avec deux niveaux de missions



Missions socles

Un accompagnement socle, technique, social, administratif et financier en amont des travaux, pendant la réalisation des travaux et à la prise en main du logement après travaux (missions basées sur les actes A4/ A4bis* et les missions AMO HMS)

Missions complémentaires

Des besoins accrus pour certaines rénovations énergétiques (ex. BBC, travaux critiques, etc.), pour des travaux couplant un enjeu **d'intervention accru sur l'habitat** et pour les ménages aux **ressources les plus modestes**

Des **missions complémentaires** pourraient être proposées par les accompagnateurs (dont les modalités de financement restent à préciser)

Missions d'accompagnement technique

Socles : obligatoirement réalisées par l'accompagnateur

- **Visite** avant travaux
- **Etat des lieux** du logement (énergétique, état de dégradation du logement ou autonomie du ménage dans son logement)
- **Évaluation énergétique** réalisée par l'accompagnateur dont les attendus minimum sont basés sur les exigences du DPE (méthode 3CL-DPE) et aide à sa compréhension
- Ou en cas **d'audit existant, appropriation et explicitation de l'audit**
- **Aide à la définition du projet de travaux** et préconisation de scénarios de travaux (s'inscrivant dans une logique de rénovation performante à terme).
- Etablissement de la feuille de route des travaux au regard du scénario choisi (engagement du ménage)
- Mise à disposition d'une liste de professionnels, conseil pour la **sélection des entreprises**, assistance à l'analyse des devis, explication des signes de qualité d'un produit
- Aide au **suivi de travaux** :
 - Information aux différentes phases d'un chantier de rénovation, dont le test d'étanchéité à l'air si scénario BBC
 - Conseils sur le suivi d'un chantier (fréquence et organisation des réunions de chantier, points de vigilance sur la qualité de mise en œuvre et conformité aux devis, appropriation des notions de coordination de chantier)
 - Conseils sur la réception des travaux et les garanties, avec le cas échéant vers des fiches de réception de travaux
- **Prise en main** du logement post-travaux
 - Informations sur la bonne utilisation du logement (qualité de l'air intérieure, maintenance équipements de chauffage et ventilation, confort d'été, éco-gestes)
 - Aide à l'analyse des consommations post-travaux

Complémentaires

- **Audit énergétique** par un auditeur qualifié
- **Test d'étanchéité à l'air** (travaux BBC)
- **Suivi des consommations post-travaux**
- **Enjeux complexes d'amélioration globale de l'habitat** : habitat dégradé, décence, etc. (diagnostics approfondis, accompagnement dans le cadre de travaux prescrits par arrêté, montage plus complexes avec évolution du logement)

Missions d'accompagnement social

Socles : obligatoirement réalisées par l'accompagnateur

- **Diagnostic** de la situation du ménage (diagnostic des besoins, diagnostics des contraintes : inclusion numérique, illettrisme, handicap, précarité financière, etc.) et du logement (suroccupation, saturnisme, etc.)
- **Accompagnement accru au besoin** pour les ménages modestes (adéquation aux ressources du ménage, aides spécifiques, etc.)
- Conseils aux ménages en **précarité énergétique** (usage, chèque énergie, FSL, ...)

Complémentaires

- Accompagnement accru le cas échéant sur les enjeux plus large Habitat
 - ❖ logement **très dégradé, indécents**
 - ❖ **accompagnement social renforcé**
 - ❖ **diagnostic autonomie** (rapport d'un ergothérapeute)
 - ❖ **copropriétés en difficultés...**

Missions d'accompagnement administratif

Socles : obligatoirement réalisées par l'accompagnateur

- **Inclusion numérique**, appui aux démarches en ligne, assistance au montage de dossiers d'aides et de financement du reste à charge
- Renseignement sur les obligations de **procédures d'urbanismes** à réaliser le cas échéant (informer sur l'obligation d'un permis de construire, une déclaration de travaux...)
- Explication du rôle des différents types de mandataires, voire proposition par l'accompagnateur de devenir mandataire (cf. mission complémentaire ci-dessous)

Complémentaires

- Missions de **mandataire et/ou de montage** des dossiers (Anah, CEE, aides locales, ...)

Missions d'accompagnement financier

Socles : obligatoirement réalisées par l'accompagnateur

- Conseil quant aux différentes **aides financières mobilisables** (notamment aides locales)
- Élaboration d'un **plan de financement**
- Définition du **reste à charge**, conseil et orientation vers les organismes pouvant le financer (PROCIVIS, banques, STF, etc.)

Complémentaires

- Missions de **mandataire financier**
- **Partenariats ou propositions** de missions de préfinancement (ex: STF, partenariat bancaire)
- **Assistance aux montages de dossiers bancaires** (prêts réglementés, dossiers d'aides des caisses de retraites)

→ **L'accompagnement ne comprend pas des prestations de maîtrise d'œuvre** de conception et d'exécution de travaux. Un maître d'oeuvre peut néanmoins, sous condition de respect de l'ensemble des conditions liées aux professionnels autorisés, réaliser les missions d'accompagnateur.

Principes de financement

Un financement de l'accompagnement pour tous qui repose sur :

1. Un respect des attendus minimaux des missions socles
2. Un prix de prestation calibré autour d'un prix de référence ~1200€ HT, pouvant atteindre 3 000€ à 4 000€ pour les missions complexes (Habitat indigne et très dégradé, travaux BBC)
3. Des travaux permettant l'atteinte d'un gain de performance énergétique minimum (35% par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux)
4. Un financement national via un programme CEE dédié dans le cadre de la 5eme période (modalités restant à définir)

Constitution d'un réseau d'acteurs privés en complément aux espaces FAIRE et OPAH/PIG pour accélérer les rénovations :

1. Financé sur la base d'un contrat noué entre le ménage et l'accompagnateur
2. Reposant sur un circuit de financement au ménage, cohérent avec les subventions travaux, et accru pour les ménages les plus modestes

Possibilité d'un co-financement public local organisé autour :

1. D'une continuité du programme SARE jusqu'à son terme
2. D'un réseau d'opérations programmées Anah (OPAH/PIG) existant, accompagnant des travaux élargis à l'amélioration de l'habitat
3. Autres possibilités de co-financement à la main de la collectivité

→ Les modalités précises de financement seront définies postérieurement au vote de la loi Climat et résilience et en cohérence avec les circuits de financement existants. Néanmoins de grands principes sont déjà soumis à la concertation

Professionnels autorisés / modalités associées

Constats

- Une **diversité de professionnels** témoignant un intérêt pour réaliser des missions d'accompagnement
- De nombreux **acteurs d'ores et déjà impliqués** dans l'accompagnement des ménages (opérateurs Anah, FAIRE, architectes, etc.)

Grands principes directeurs

- **Financement sur la base d'un contrat d'accompagnement** qui atteste des missions réalisées
- Un **cadre assurantiel** reposant sur une responsabilité civile professionnelle (hors missions de Maîtrise d'œuvre reposant sur des garanties ad'hoc)
- **Pluridisciplinarité des compétences** pouvant induire la constitution de groupements de professionnels
- Des missions qui peuvent être réalisées par **tous types de professionnels disposant d'un socle de compétences requises** définies nationalement (*y compris maîtres d'œuvre*)

L'accompagnement ne comprend pas des prestations de maîtrise d'œuvre, mais un maître d'œuvre peut néanmoins sous condition réaliser les missions d'accompagnateur, sous réserve de respecter les exigences.

- **Les autres interventions dans le cadre des aides Anah** (habitat indigne, habitat dégradé, autonomie, ...) restent réalisées par les opérateurs agréés/habilités Anah

Professionnels autorisés / modalités associées

Modalités envisagées

Liste des professionnels

- Professionnels disposant d'un **socle de compétences requis**
- pas de restriction sur les structures juridiques et types d'acteurs

Compétences

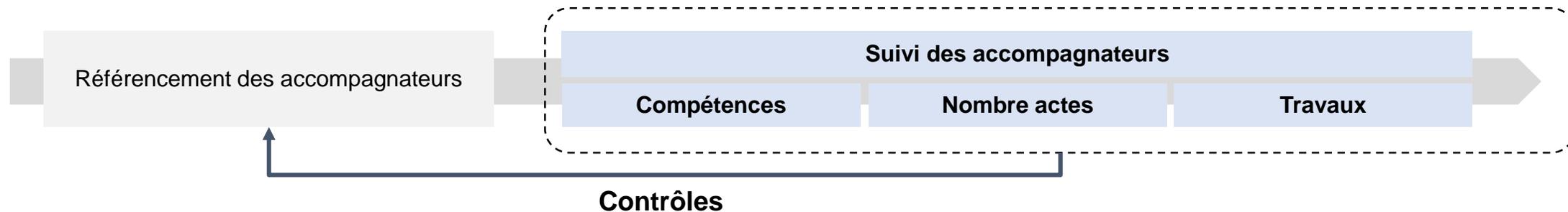
- Gestion des compétences au niveau national avec un renvoi vers des **référentiels de compétences existants** :
- Agrément au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation
 - RGE offre globale
 - Espaces FAIRE
 - Auditeur
 - Architectes disposant de compétences en évaluation énergétique

NB: les opérateurs déjà habilités Anah bénéficieront d'une période transitoire le temps de rejoindre l'un des référentiels mentionnés supra

Neutralité et indépendance

- Introduire des **engagements déontologiques de déclaration des liens susceptibles d'altérer l'impartialité du conseil**, au travers:
 - d'informations communiquées auprès du client
 - d'une déclaration lors du processus de référencement
- La plupart des référentiels de compétences cités dans la section compétences ci-contre contiennent des éléments sur l'indépendance et la neutralité, contrôlés par ailleurs.

Une sélection des accompagnateurs à organiser



Référencement accompagnateurs

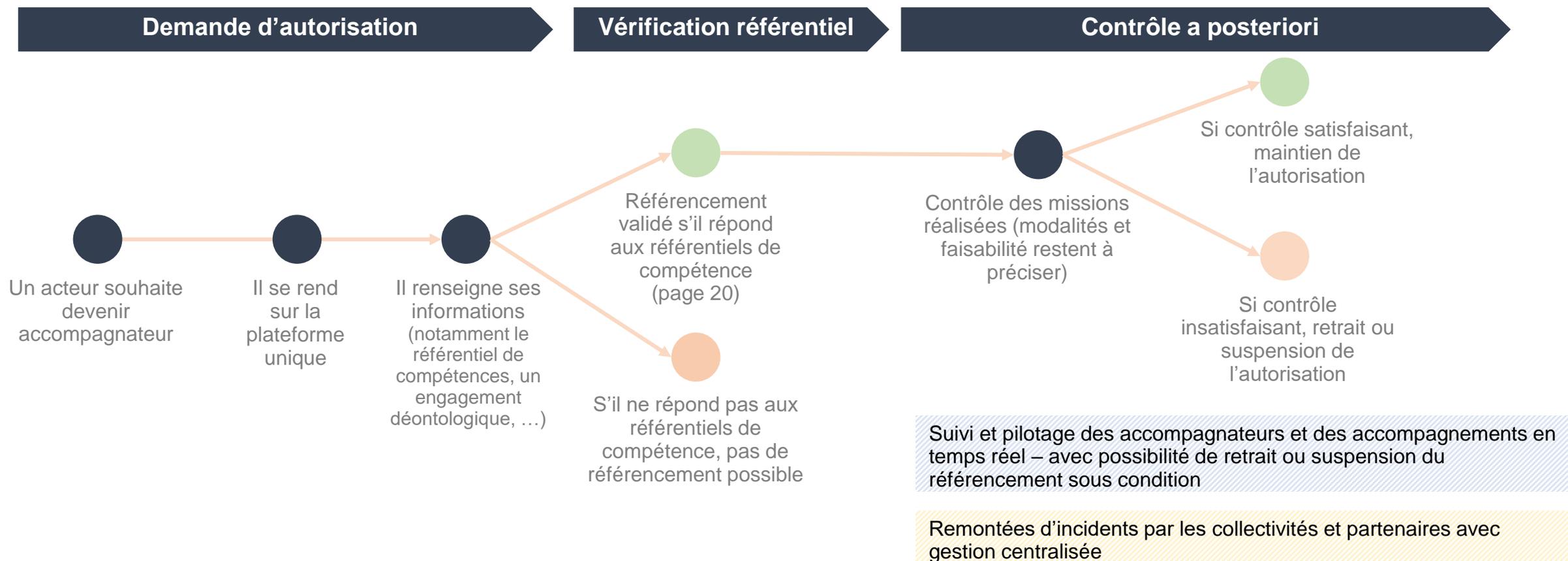
- **Un référencement en ligne des accompagnateurs obligatoire, avec une gestion centralisée**, pour une visibilité sur l'ensemble des accompagnateurs et une vérification des compétences
- Possibilité de **mobilisation d'acteurs en groupement** : chaque membre du groupement se positionnant sur un lot différent (par exemple : étude énergétique, accompagnement administratif et financier, etc.)
- **Structuration du parcours du ménage**, pour permettre une orientation vers un accompagnateur référencé à même de réaliser l'accompagnement

Suivi et contrôles

- **Un suivi des accompagnateurs** (compétences, travaux réalisés, nombre de ménages accompagnés, territorialisation, etc.) au travers d'un **outil de pilotage national en temps réel, partagé avec les guichets du service public de la rénovation et les collectivités**
- Des **modalités de contrôles**, qui restent à préciser, pour garantir la qualité et éviter les fraudes:
 - ❖ contrôle des compétences sur la base de référentiels existants,
 - ❖ mise en place d'une politique de contrôle des prestations a posteriori, éventuellement par échantillonnage,
 - ❖ suivi des signalements de la part des ménages, des collectivités, des guichets du service public, etc. ,
 - ❖ Retrait ou suspension (en attendant l'envoi de pièces complémentaires) du référencement en cas de contrôles non satisfaisants, etc.

Processus de référencement de l'accompagnateur

Un référencement de l'opérateur, des compétences référencées et un contrôle a posteriori



Rôle des collectivités territoriales : territorialisation de la politique publique

Pilotage du service public de la rénovation :

- 1. Organisation d'un réseau de guichets uniques ayant des missions d'accueil, d'information et de conseil** (conseils personnalisés, gratuits et indépendants). Ces guichets fournissent aux usagers les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration d'un projet de rénovation. Ils les orientent, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels compétents tout au long de leur projet.
- 2. Structuration et co-financement d'un réseau d'accompagnateurs publics** (espaces FAIRE, opérateurs de l'habitat) à même d'intervenir sur les secteurs et rénovations à forts enjeux via le programme SARE et les opérations programmées Anah (OPAH, PIG).
- 3. Connaissance des enjeux locaux et animation territoriale** de la politique de la rénovation énergétique et de l'habitat : PLH, PCEAT, PREE, etc. : co-financement d'études et de diagnostics, identification des territoires à enjeux, communication, repérage des ménages, etc.
- 4. Intervention par le pilotage d'opérations programmées** (OPAH/PIG) adaptées à la nouvelle organisation du service public de la rénovation de l'habitat et au programme CEE SARE sur la durée du programme

Rôle des collectivités territoriales : articulation avec les nouveaux acteurs de l'accompagnement

Articulation et coordination des nouveaux acteurs privés de l'accompagnement

1. **Connaissance des accompagnateurs intervenant sur le territoire** de la collectivité via la mise à disposition des listes d'accompagnateurs intervenant sur le territoire et leur périmètre d'intervention, permettant la mise en place de partenariats locaux avec ces nouveaux acteurs
2. **Orientation des ménages** depuis les guichets d'information vers le réseau d'accompagnateurs afin que les ménages puissent bénéficier d'une offre d'accompagnement sur l'ensemble du territoire national
3. **Suivi des données territorialisées des actions d'accompagnements** : mise à disposition aux collectivités, services déconcentrés de l'Etat et aux guichets du service public des données territorialisées
4. **Remontées de dysfonctionnements et d'alertes** en cas de difficultés avec un accompagnateur pour alimenter le contrôle et suivi au niveau national
5. **Animation du réseau de professionnels et d'acteurs locaux** (cf. notamment l'animation de l'écosystème local dans le cadre du programme SARE)

04. Annexes – Questions soumises à la concertation

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Concertation : introduction au questionnaire

La rénovation des bâtiments, et spécialement des logements privés, est une action prioritaire de la politique gouvernementale. Pour atteindre les objectifs nationaux, réussir la massification des opérations et faciliter le parcours des ménages, le Parlement et le Gouvernement, à la faveur du projet de loi Climat et Résilience, proposent de renforcer la mission d'accompagnement à la rénovation. Cette proposition est réalisée dans la continuité des propositions exprimées notamment dans le rapport conduit par Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts.

Pour définir cette mission d'accompagnement et ses conditions d'exercice, le Ministère de la Transition écologique, avec son opérateur, l'Anah, ouvrent du **1er juillet au 25 juillet** inclus, une concertation électronique auprès des acteurs publics et privés de la rénovation.

Sur la base de ce support qui détaille de premières propositions concernant le cadre de la future mission d'accompagnement, vous êtes invités à réagir et exprimer votre position par le questionnaire en ligne : <http://enqueteur.anah.gouv.fr/index.php/299395?lang=fr>.

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Cette phase de concertation est la **première étape d'un processus de co-construction du futur paysage de l'offre d'accompagnement à la rénovation**. Les lignes directrices proposées à ce jour à la concertation n'embrassent pas la totalité des problématiques associées au déploiement de la mission d'accompagnement ; en particulier, les questions relatives aux conditions dans lesquelles l'accompagnement deviendrait obligatoire pour prétendre au bénéfice des aides publiques ou encore le calendrier opérationnel de déploiement du cadre régissant les acteurs de l'accompagnement ne sont pas abordées à ce stade. Ces points feront l'objet d'une phase ultérieure de concertation, tenant également compte de l'issue définitive du projet de loi Climat et Résilience.

Nous vous remercions par avance de votre contribution utile à l'élaboration de la politique publique .

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Concertation : introduction au questionnaire

Typologie de question	Question	Choix de réponses
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Nom 	
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Prénom 	
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Adresse mail 	
Question fermée (Liste déroulante)	<ul style="list-style-type: none"> De quelle catégorie d'acteurs faites-vous partie ? 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau FAIRE ➤ Collectivités ➤ Associations ➤ Obligé CEE ➤ Déléataire CEE ➤ Entreprises du bâtiment ➤ Opérateurs agréées, habilités Anah ou intervenant en opération programmée ➤ Organisations professionnelles / Fédérations ➤ Organismes ou institutions publiques ➤ Bureaux d'études ➤ Architectes ➤ Autre (avec ajout de commentaire)
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le nom de votre organisation ? 	
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est votre fonction ? 	
Question fermée	<ul style="list-style-type: none"> Département de localisation 	Liste des départements

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Questionnaire soumis à la concertation

Typologie de question	Question		Choix de réponses
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Réalisez vous d'ores-et-déjà des missions d'accompagnement technique telles que décrites page 15 du document : 	1. Dans le cadre de l'aide Habiter Mieux	Oui Non
		2. Dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov'	
		3. Dans le cadre du programme SARE	
		4. Dans un autre cadre (ex : CEE, ...)	
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Réalisez vous d'ores-et-déjà des missions d'accompagnement social telles que décrites page 16 du document : 	1. Dans le cadre de l'aide Habiter Mieux	Oui Non
		2. Dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov'	
		3. Dans le cadre du programme SARE	
		4. Dans un autre cadre (ex : CEE, ...)	
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Réalisez vous d'ores-et-déjà des missions d'accompagnement administratif telles que décrites page 16 du document : 	1. Dans le cadre de l'aide Habiter Mieux	Oui Non
		2. Dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov'	
		3. Dans le cadre du programme SARE	
		4. Dans un autre cadre (ex : CEE, ...)	
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Réalisez vous d'ores-et-déjà des missions d'accompagnement financier telles que décrites page 17 du document : 	1. Dans le cadre de l'aide Habiter Mieux	Oui Non
		2. Dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov'	
		3. Dans le cadre du programme SARE	
		4. Dans un autre cadre (ex : CEE, ...)	

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Questionnaire soumis à la concertation

Typologie de question	Question		Choix de réponses
5 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Que pensez-vous : 	1. De la liste des missions socles et complémentaires identifiées	Pas du tout pertinente / peu pertinente / pertinente / Très pertinente
		2. Spécifiquement, de la liste des missions techniques	
		3. Spécifiquement, de la liste des missions sociales	
		4. Spécifiquement, de la liste des missions administratives	
		5. Spécifiquement, de la liste des missions financières	
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Quelles modifications ou ajouts feriez-vous à la liste de missions proposée ? 		

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Questionnaire soumis à la concertation

Typologie de question	Question	Choix de réponses
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Que pensez-vous du schéma actuel pour le financement de l'accompagnement (hors aides travaux et indépendamment des montants financiers pour chaque dispositif) : 	1. Par MaPrimeRénov' (forfait AMO pour les propriétaires bailleurs et occupants)
		2. Par Habiter Mieux Sérénité (financement au ménage hors intervention des collectivités)
		3. Par les opérations programmées Anah (OPAH/PIG) dans le cadre d'Habiter Mieux Sérénité
		4. Par le programme SARE
5 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Que pensez-vous : 	1. Des principes globaux de financement proposés
		2. De conditionner le financement de l'accompagnement à la réalisation de travaux ambitieux (gain de performance énergétique à 35% en énergie primaire)
		3. De faire reposer le financement sur un contrat noué entre l'accompagnateur et le ménage, avec paiement au ménage (hors SARE et OPAH/PIG)
		4. D'articuler le circuit de financement avec celui des subventions aux travaux en cas d'intervention d'acteurs privés (hors SARE et OPAH/PIG)
		5. De proposer un financement progressif en fonction des revenus pour apporter un financement accru aux ménages les plus modestes
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Quelles modifications ou ajouts apporteriez-vous aux principes proposés ? 	

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Questionnaire soumis à la concertation

Typologie de question	Question		Choix de réponses
2 questions fermées	• Que pensez-vous :	1. Du principe d'une ouverture de l'accompagnement à l'ensemble des professionnels disposant d'une qualification reconnue par des référentiels de compétences déjà existants	Pas du tout pertinent / Peu pertinent / Pertinent / Très pertinent
		2. De la liste de référentiels de compétences proposée	
Question ouverte	• Concernant la liste de référentiels de compétences, voyez-vous des compléments ou des adaptations à indiquer ?		
2 questions fermées	• Que pensez-vous d'introduire des engagements déontologiques de déclaration des liens susceptibles d'altérer l'impartialité du conseil :	1. Au travers d'informations communiquées par l'accompagnateur auprès du client	Pas du tout pertinent / Peu pertinent / Plutôt pertinent / Très pertinent
		2. Au travers d'une déclaration lors du processus de référencement	
Question fermée	• Que pensez-vous :	Du choix des référentiels de compétences proposé pour assurer l'impartialité du conseil et de l'accompagnement ?	Pas du tout pertinent / Peu pertinent / Plutôt pertinent / Très pertinent

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Questionnaire soumis à la concertation

Typologie de question	Question	Choix de réponses
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous : 	1. Du processus de référencement en ligne sur une plateforme unique
		2. D'une gestion centralisée des accompagnateurs, avec un partage de l'information avec les collectivités et les guichets locaux du service public
		3. Des principes de contrôles et de sanctions proposés
		4. De la possibilité de mobiliser des acteurs en groupement pour répondre à l'ensemble des missions socles de l'accompagnement
Pas du tout pertinent / Peu pertinent / Pertinent / Très pertinent		
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles modalités de contrôle envisageriez-vous pour garantir la qualité et éviter les fraudes ? 	

Seules les réponses exprimées au travers du questionnaire en ligne seront prises en compte.

Questionnaire soumis à la concertation

Typologie de question	Question	Choix de réponses
4 questions fermées	<ul style="list-style-type: none"> Que pensez-vous : 	1. De la déclinaison locale de l'accompagnement proposée
		2. Plus précisément, de la structuration et du co-financement du réseau d'accompagnateurs publics par les collectivités
		3. Plus précisément, des possibilités ouvertes aux collectivités en termes d'animation territoriale de la politique de la rénovation énergétique et de l'habitat
		4. Plus précisément, des possibilités données à la collectivité en matière d'articulation et de coordination des nouveaux acteurs privés de l'accompagnement
		Pas du tout pertinente / Peu pertinent / Pertinent / Très pertinent
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Quelles seraient vos attentes pour une meilleure articulation entre la collectivité et les accompagnateurs ? 	
Question ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Pour conclure, avez-vous des suggestions ou remarques complémentaires quant à l'ensemble des propositions formulées ? 	

05. Annexes – Paysage de l'accompagnement

Références juridiques de l'accompagnement (état existant)

Anah		ADEME
		
<ul style="list-style-type: none"> • Sur l'agrément : Article L.365-2 et L.365-3 du Code la construction et de l'habitat (CCH) • Sur l'habilitation : Instruction relative à l'habilitation d'opérateurs pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage subventionnables (septembre 2018) • Sur les missions : Délibération 2020-52 du 02 décembre 2020 et instruction du 1^{er} juillet 2020 • Sur le financement de prestations contribuant à la préparation et mise en œuvre des opérations : Article R. 321-16 du CCH 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide des actes métiers du programme SARE (2021) • Convention nationale SARE • Conventions régionales SARE

Pour comparaison – hors périmètre

Anah		CEE
	Autres aides Anah (hors rénovation énergétique – pour information)	
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération 2020 - 54 du 2 décembre 2020 • Instruction du 15 février 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes références juridiques qu'Habiter Mieux (sur l'agrément, habilitation et financement des prestations) • Sur les missions : Délibération 2020-52 du 02 décembre 2020 En fonction de la priorité d'intervention, le diagnostic doit intégrer des éléments différents : grille d'évaluation de dégradation du logement, rapport établi dans le cas de procédure de péril, diagnostic autonomie ou rapport d'ergothérapeute. Des missions spécifiques relatives aux PB sont également précisées dans cette délibération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie <p>CEE : pas de financement à l'accompagnement, mais proposition d'accompagnement dans le cadre des « coups de pouce » pour la rénovation performante d'une maison individuelle</p>

Comparaison de l'éligibilité à la subvention AMO

ANAH		ADEME
HM	MPR PO/PB	SARE
<p>Recours obligatoire à l'AMO pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique globale permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 % (en énergie primaire)</p> <p>Uniquement ouvert aux MO et TMO</p>	<p>Forfait AMO optionnel, ouvert à tous les ménages répondant aux conditions d'éligibilité de MaPrimeRénov'</p>	<p>Réalisation d'au moins une catégorie de travaux (parmi : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation et isolation de l'enveloppe de la maison)</p> <p>Consommation après travaux est inférieure à 331 kWh/m².an</p> <p>Gain énergétique d'au moins 35% (en énergie primaire)</p> <p>Ouvert à tout ménage</p>

Pour comparaison – hors périmètre

ANAH	CEE
<p>MPR COPRO</p>	<p>CEE Coup de pouce "Rénovation performante d'une maison individuelle"</p>
<p>Recours obligatoire à l'AMO pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique globale permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 % (en énergie primaire)</p> <p>Seul le syndicat de copropriétaires est éligible</p>	<p>Réalisation d'au moins un geste d'isolation thermique (mur, plancher ou toit)</p> <p>Gain énergétique d'au moins 55% (en énergie primaire)</p> <p>Les changements d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne doivent conduire ni à l'installation de chaudières consommant du charbon, du fioul ou du gaz autres qu'à condensation, ni à la hausse de GES</p> <p>Ouvert à tout ménage</p>



Comparaison des missions de l'AMO

	ANAH		ADEME
	HM	MPR PO/PB	SARE
Information sur les dispositifs d'aides et les travaux à réaliser	✓	✓	✓
Aide à la sélection des entreprises de travaux	✓	✓	✓
Diagnostic / évaluation	✓ Obligatoire et proposé par l'AMO	✓ Si pas d'audit énergétique existant , une éval énergétique est réalisée	✓ Si pas d'audit énergétique existant, une éval énergétique est réalisée
Montage des dossiers de subvention et de solde	✓	✓	✓
Aide au suivi des travaux	✓	✓	✓
Accompagnement post-travaux, prise en main du logement	✓	✓	✓
Spécifique à chaque cible	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des caractéristiques sociales du ménage et de ses capacités d'investissement 		<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'outils de mesures Recommandations et info sur les éco-gestes, les bonnes pratiques pour maintenir un air sain, la maintenance des équipements et sur les bonnes pratiques pour se prémunir des pics de chaleur Test étanchéité à l'air

Pour comparaison – hors périmètre

ANAH	CEE
MPR COPRO	CEE Coup de pouce "Rénovation performante d'une maison individuelle"
✓	✓
✗ Non mentionné dans les textes	✓
✓ Obligatoire et proposé par l'AMO	✓ Obligatoire dans le cadre du coup de pouce rénovation globale
✓	✓
✓	✓
✓ Recommandé	✓
<ul style="list-style-type: none"> Enquête sociale permettant de mesurer l'occupation de la copro Recensement des copropriétaires pouvant être éligibles à tout type d'aides individuelles MOE obligatoire pour des travaux > 100 000 € de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de diffuser auprès des bénéficiaires sur le réseau FAIRE



Comparaison des critères d'éligibilité des prestataires

	Anah		ADEME
	HM	MPR PO/PB	SARE
Besoin d'un agrément / habilitation ou sélection spécifique	 Agrément au titre de l'article L. 365-3 du CCH ou habilitation départementale ou nationale		 Espace Faire ou professionnels identifiés dans le cadre du programme SARE
Cumul de missions (AMO/Entreprises de travaux) possible			
Indépendance du prestataire à des fournisseurs / équipementiers	 Non mentionné dans les textes		 Non mentionné dans les textes
Besoin d'une assurance	 Assurance RCP	 Assurance RCP	 Assurance RCP

Pour comparaison – hors périmètre

Anah	CEE
MPR COPRO	CEE Coup de pouce "Rénovation performante d'une maison individuelle"
	 Non mentionné dans les textes
	 Non mentionné dans les textes
	 Non mentionné dans les textes
 Assurance RCP	 Non mentionné dans les textes

Comparaison des dispositifs de financements

ANAH		ADEME
HM	MPR PO/PB	SARE
<p>Secteur diffus : montant forfaitaire de 583€ avec un reste à charge pour le demandeur.</p> <p>Secteur programmé (70% des dossiers) : gratuit pour le demandeur. Dépenses prises en charge par la collectivité locale et co-financées par l'Anah (560€).</p> <p>→ Aide conditionnée à un financement Habiter Mieux.</p>	<p>Montant forfaitaire à hauteur de 150€, avec un reste à charge pour le demandeur.</p> <p>→ Aide non conditionnée à un financement MPR.</p>	<p>1 200€ maximum, répartis à 50% entre CEE (soit 600€ max) et financement des collectivités.</p> <p>→ Aide conditionnée à un gain énergétique de 35% par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux</p>

Pour comparaison – hors périmètre

ANAH	CEE
MPR COPRO	CEE Coup de pouce
<p>30% du montant de la prestation.</p> <p>Aide plafonnée à 180 euros par logement, avec un reste à charge pour le demandeur.</p> <p><i>Un minimum de 900 € est délivré à la copropriété quel que soit le nombre de logement si la subvention calculée est inférieure à ce plancher.</i></p> <p>→ Aide non conditionnée à un financement MPR Copro.</p>	<p>"Rénovation performante d'une maison individuelle"</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement des travaux dans le cadre des CEE Coup de pouce Accompagnement optionnel proposé, pouvant être financé par ailleurs (MPR, SARE, ...)